

Procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre à 18h00, le conseil municipal de la commune de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, régulièrement convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, 26 place du Général de Gaulle à Pont-l'Abbé-d'Arnoult, sous la présidence d'Alexandre SCHNEIDER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames, Messieurs: SCHNEIDER Alexandre, DOUET Jean-François, MOURET Sylvie, BRISSON Hervé, TRIPOTEAUD Dominique, NEVES Jaime, RENAUDIN Stéphanie, NOUVEAU Maria-José, BON Jean-François, COMBAUD Benoit, MATHIEU Nelly

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. AUBRY Jérôme, pouvoir donné à M. COMBAUD Benoit Mme BRUN Françoise, pouvoir donné à M. BON Jean-François M. LEROUGE Michel, pouvoir donné à M. BRISSON Hervé Mme LHERMENIER Sandrine, pouvoir donné à Mme MOURET Sylvie M. STAUDER Jean-Denis, pouvoir donné à Mme NOUVEAU Marie-José Mme CLERBOUT Micheline, pouvoir donné à Mme RENAUDIN Stéphanie Mme PARROT Claire, pouvoir donné à M. SCHNEIDER Alexandre M. VAN VLAMERTYNGHE Alain, pouvoir donné à M. DOUET Jean-François

Etaient absents excusés :

Etaient absents:

Secrétaire de séance : Mme NOUVEAU Marie-José

Nombre de membres :

Règles de quorum : 1/2 des membres, soit 10 présents

En exercice: 19 Présents: 11 Votants: 19 Pouvoirs: 8

Date d'affichage de la convocation : 06 octobre 2023

L'ordre du jour était le suivant :

- ⇒ A0 Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2023
- ⇒ A1 Adhésion à l'association « Les Maires pour la planète » Désignation des représentants
- ⇒ A2 Rapports annuels eau potable et assainissement
- ⇒ A3 Convention de partenariat concernant l'accueil et la prise en charge des animaux sauvages en divagation ou saisis sur le territoire Autorisation de signature
- ⇒ D4 Modification des tarifs des locaux communaux salle 101
- ⇒ D5 Convention de mise à disposition des équipements communaux Modification
- ⇒ E6 Projets de promesse de vente du terrain accueillant actuellement les ateliers municipaux Promesse de vente au profit de la commune du bâtiment dénommé « Saint-Pierre » - Signature
- ⇒ Z7 Questions et informations diverses

A – Administration générale

A0 - Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2023

Adopté à l'unanimité.

Pour: 19

Abstention:0

Contre: 0

A1 - Adhésion à l'association « Les Maires pour la planète » - Désignation des représentants

Par délibération du 12 juillet 2023, le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'association « Les Maires pour la planète ».

Le Maire demande au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il informe le conseil municipal que Mme PARROT se porte candidate en tant que titulaire et Mme CLERBOUT en tant que suppléante. Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Le conseil municipal valide le vote à main levée à l'unanimité.

Mme PARROT et Mme CLERBOUT sont élues respectivement représentante titulaire et suppléante.

Adopté à l'unanimité.

Pour: 19

Abstention:0

Contre: 0

A2 - Rapports annuels eau potable et assainissement

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est nécessaire de présenter les RPQS au conseil municipal avant le 31 décembre 2023. Cette présentation ne nécessite pas une délibération d'approbation ou de validation, mais doit en revanche être inscrite au procès-verbal de séance. Les données des services d'eau et d'assainissement relatives à l'intercommunalité seront présentées en commission territoriale d'Eau 17 d'ici la fin de l'année 2023.

Le conseil municipal prend acte.

A3 - Convention de partenariat concernant l'accueil et la prise en charge des animaux sauvages en divagation ou saisis sur le territoire – Autorisation de signature

Des animaux non domestiques sont régulièrement retrouvés sur la voie publique ou saisis par les autorités dans l'attente d'un placement dans une structure adaptée.

Cette situation est génératrice de risques pour la population et l'environnement.

Or, les collectivités territoriales ne disposent pas de structure d'accueil locale adaptée, ne serait-ce que temporaire, pour gérer cette faune sauvage en besoin de placement.

Les articles L211-21 et L211-11 du code rural et de la pêche maritime imposent aux maires de désigner un lieu de dépôt apte à recevoir les animaux non domestiques saisis par les autorités ou retrouvés en divagation.

C'est dans ce contexte que Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recourir à un partenariat avec le Centre d'Accueil Provisoire des Espèces Non Domestiques (CAPEND) créé en 2022, sous le contrôle de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Charente-Maritime (DDPP).

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation de signer la convention avec le CAPEND pour un coût de 400 € par an.

Adopté à l'unanimité.

Contre: 0

D – Finances

D4- Modification des tarifs des locaux communaux - salle 101

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'une société habilitée au passage du code de la route, pour la mise à disposition de la salle 101 afin d'y organiser des sessions. Par ailleurs, il est déjà arrivé que cette salle soit sollicitée dans le cadre d'une location.

Aussi, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n° 2023-05-09/D7 relative aux tarifs 2023 afin de permettre la mise à disposition à titre onéreux de la salle 101. Il propose qu'un tarif à l'heure puisse être mis en place sur la base de 8 € pour ce qui concerne la location aux professionnels et particuliers non domiciliés à Pont-l'Abbé-d'Arnoult et à partir de ce tarif de décliner les tarifs des autres cas de figure.

Après concertation, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de la salle 101 comme suit :

SALLE 101	
	? ₂ -2023
Location aux professionnels et particuliers / Non domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / L'heure	8,00 €
Location aux professionnels / Domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / L'heure	5,00 €
Location aux particuliers domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / L'heure	Gratuit
Location aux Associations Pontilabiennes / L'heure	Gratuit

Adopté à l'unanimité.

Pour: 19

Abstention:0

Contre: 0

D5 - Convention de mise à disposition des équipements communaux - Modification

Afin de prendre en compte les différentes modifications des tarifs de location des équipements communaux, Monsieur le Maire propose de mettre à jour la convention de mise à disposition existante.

Mme NOUVEAU demande à ce que soit ajoutée à l'article 6 du règlement la mention « sauf particuliers ». Monsieur DOUET n'y est pas favorable.

Adopté à la majorité

Pour: 18

Abstention:1

Contre: 0

Modification de la page 1 : ajout des nouveaux bâtiments et d'une case « autre ».

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19

Abstention:0

Contre: 0

E – Patrimoine, culture, sport, tourisme

<u>E6 – Projets de promesse de vente du terrain accueillant actuellement les ateliers municipaux – Promesse de vente au profit de la commune du bâtiment dénommé « Saint-Pierre » - signature</u>

Monsieur le Maire indique que ce point sera présenté lors d'un prochain conseil municipal car les projets de promesse de vente ne sont pas finalisés et nécessitent des modifications afin d'être en règle vis-à-vis de la législation.

Il précise que l'institution « La Salle Saint-Louis » souhaite signer avant fin octobre en raison de l'obtention d'un prêt dont la validité arrivera à échéance à cette date.

Adopté à l'unanimité.

Z – Questions et informations diverses

Z7a - Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu 9 DIA.

Z7b – Décision du maire prise dans le cadre de sa délégation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris 2 décisions dans le cadre de sa délégation de fonctions.

Z7c – Questions diverse

- ❖ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une pétition circule au sujet du ramassage des déchets ménagers par Cyclad. Il indique que la commune va se porter candidate pour l'accueil d'une nouvelle déchetterie.
- ❖ Camping: la commune a officiellement récupéré le camping depuis le passage de l'huissier mardi. Les délais de recours contre la résiliation sont épuisés. Le conseil souhaite ouvrir le camping au plus vite, cependant il faut réfléchir au type de gestion. La régie ne semble pas être une bonne solution car il faudrait prendre en charge les travaux de remise aux normes du camping. La délégation de service public protège la commune (tarifs votés en conseil municipal, droit de regard sur l'activité du camping) mais ne fonctionne pas à Pont l'Abbé (pas de preneur intéressé par ce mode de gestion). Il faudrait donc lancer un marché pour un bail commercial ou un bail emphytéotique.
- 21 novembre : journée du bénévolat à Chatelaillon. Le conseil des jeunes s'est porté volontaire.
- Monsieur le Maire indique qu'il est ravi de l'aménagement de sécurité de la place du Champs de Foire, malgré quelques ratés pendant les travaux.
- ❖ Journée de la fête de l'eau du 08 octobre : Il y avait au moins 400 personnes malgré les moustiques. Parcours apprécié et site magnifique. Beaucoup de travail pour l'organisation. Merci aux bénévoles, au conseil des sages et au Lions club.

Clôture du conseil à 19h07

Le Maire, Alexandre SCHNEIDER La secrétaire de séance Marie-José NOUVEAU